

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme CHOUX
Membres excusés : M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE - M. HELIE
Membres absents : M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Conception et installation d'enseignes – Octroi de primes**

Madame Bessis, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville récompense, par l'attribution de prix et de primes, les personnes qui ont consenti un effort dans la conception et l'installation d'enseignes au droit de leur commerce.

Les enseignes proposées ont toutes en commun une qualité graphique ou une conception technique qui permet de les remarquer. Elles répondent aux perspectives d'insertion préconisées par le règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

La commission extra-municipale du Secteur Sauvegardé et des Sites d'Intérêt Architectural et Urbain, et la commission des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, amenées à examiner les différents dossiers pour l'année 2006, au cours de leurs réunions des 17 et 28 novembre, ont retenu comme particulièrement intéressantes les opérations suivantes.

- Atelier Jeunes Créateurs - 5 bis, rue Hernoux

L'enseigne figurée comme un parchemin roulé est réalisée avec un bel effet de matière et de graphisme et affiche un portrait stylisé de femme.

- Olio E Farina – 9, rue Musette

Le parti pris a la simplicité d'une épure : l'enseigne est un panneau noir où s'inscrivent en découpe les initiales d'Olio et Farina, créant un visuel raffiné en harmonie avec la boutique.

- Boulangerie Artisan'Halles – 16, rue Bannelier

L'enseigne joue sur la représentation graphique avec l'impression de pains et d'une meule de boulanger sur un fond transparent. Le bleu du support et du fond où s'inscrit le nom reprend la couleur du magasin par souci d'unité.

- Coiffure Steve Esteban – 27, rue du Bourg

Ici, l'enseigne doit son intérêt à la légèreté de la potence, au graphisme des lettres et à sa découpe, qui concourent à donner une impression d'élégance un peu « rétro ».

- Georges et Martine Coiffure – 24, rue Guillaume Tell

Tout autre conception pour cet autre salon où le support et le fond affichent un parti pris moderne d'utilisation de l'aluminium et du plexiglass transparent. Le graphisme du nom est moderne et associé à une tête de femme très élégante, rehaussée d'une fleur et d'un colibri.

- Restaurant La gloire de mon père – 24, rue du Lycée

C'est là l'illustration du roman bien connu de Pagnol par Goscinny qui a ici été figuré avec humour pour annoncer sur rue ce bar fréquenté de la jeunesse.

- Les Quatre Saisons du Patchwork – 19, rue Bénigne Frémyot

Le nom du commerce apparaît en peinture, avec la jolie représentation d'arbres aux quatre saisons tandis que la jeune femme en kimono au centre figure le patchwork.

- Chez Léon – 20, rue des Godrans

L'enseigne par le portrait de ce restaurateur bien en chair veut évoquer la bonne chère et s'assimiler par l'image à la tradition du bistrot lyonnais dont on retrouve ici les spécialités.

- L'Antre Il Monde – 21, rue d'Ahuy

C'est à la fois l'ancre -d'un dragon- et le bar dédié à la bière qui sont évoqués ici de façon très « bande dessinée », avec ce dragon buveur de bières.

- Forme et Zen – 86, rue Monge

L'enseigne, très simple, joue sur sa forme pour évoquer justement la recherche intérieure et le calme par cette représentation de cercle : une bonne adaptation à la fois au concept et à la maison ancienne sur laquelle elle vient se poser.

- Sarl La Princièrè – 34, rue Charrue

L'enseigne est déclinée de façon sobre en évoquant par sa couleur le feu et par le dessin les produits de la boulangerie.

- Petit Bateau – 80-82, rue du Bourg

L'enseigne illustre simplement le nom de la marque avec ce petit bateau qui vogue sur une mer blanche.

- IKKS – 9-7, rue Piron

L'idée est à remarquer : un simple kakémono de tissu sert d'enseigne avec le nom sérigraphié : une façon efficace et simple de se signaler.

Il est proposé, pour 2006, d'attribuer les primes suivantes.

1er prix

. L 'Antre Il Monde – 21, rue d'Ahuy.....700 €

2ème prix

. Georges et Martine Coiffure – 24, rue Guillaume Tell.....500 €

2ème prix ex-aequo

. Coiffure Steve Esteban – 27, rue du Bourg.....280 €

2ème prix ex-aequo

. Olio & Farina – 9, rue Musette.....250 €

2ème prix ex-aequo

. Restaurant La gloire de mon père – 24, rue du Lycée.....250 €

3ème prix

. Atelier Jeunes Créateurs – 5 bis, rue Hernoux.....200 €

4ème prix

. Boulangerie Artisan'Halles – 16, rue Bannelier.....250 €

4ème prix ex-aequo
. Sarl La Princière – 34, rue Charrue.....150 €

Mentions

. Les Quatre Saisons du Patchwork – 19, rue Bénigne Fremyot.....100 €

. Chez Léon – 20, rue des Godrans.....100 €

. Forme et Zen – 86, rue Monge..... 150 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'attribution des primes proposées dans le rapport ;

2- dire que le financement sera assuré sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT